

Folio 001

Province de LIÈGE

Arrondissement de WAREMME

C.C.P. : 000-0025082-56

C.C.B. : 091-0004442-09

Tél. : 04 / 259.92.50

Fax : 04 / 259.41.14

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2006

Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre-Président ;

**Mme M. VAN EYCK, MM. J. GONDA, P. ETIENNE, J-M ROUFFART,
Echevins ;**

Mmes A. SACRE, V. BACCUS, M-E HAIDON, C. MATILLARD,

**MM. A. LEJEUNE, J. SERVAIS, Ph. TITA, V. DELVAUX, C. NOIRET, L.
FOSSOUL,**

Mme Catherine DAEMS, Secrétaire Communale.

Excusés : Melle Jessica CRESPO, M. St. DORVAL

1. Aéroport de Bierset. Informations.

Monsieur le Bourgmestre donne les dernières informations en sa possession.

a) – Démolitions à Sur-les-Bois.

- Quelques démolitions ont eu lieu en début de législature, démolitions auxquelles le Collège avait mis un frein.
Suite à l'attentisme de la Région Wallonne, certains immeubles dont l'état est plus que déplorable, doivent maintenant être démolis.
Des photos illustrant l'état de ces immeubles sont projetées sur écran.

- Monsieur le Bourgmestre précise que le Collège n'accordera des permis de démolitions que pour des immeubles se trouvant dans un état irrévocable et/ou situés en zone A.

Les permis de démolition seront assortis des mêmes conditions que précédemment : ainsi les terrains devront reprendre un aspect naturel.

Un prochain lot de 26 maisons va faire l'objet d'un avis favorable du Collège en vue de leur démolition, notamment à la demande des riverains.

- Monsieur NOIRET atteste de la gravité de la situation sur le terrain. Il fait observer que le Collège échevinal a reçu un courrier émanant du Comité de riverains de Sur-les-Bois sollicitant l'organisation d'une concertation.

Il signale qu'à certains endroits, les entreprises de démolition n'ont pas procédé aux démolitions avec toutes les garanties de sécurité qu'on pouvait en attendre. Il a notamment remarqué que des citernes étaient laissées à ciel ouvert, que des citernes à mazout étaient enfouies dans le sol, ...

- Monsieur le Bourgmestre fera part des remarques de Monsieur NOIRET à la SPI+.

Folio 002

- Monsieur TITA demande à qui incombera l'entretien des parcelles rendues à l'état de Vergers, prairies.
- Monsieur le Bourgmestre répond que la Région Wallonne devra réaliser le fauchage de ces parcelles.
- Monsieur le Bourgmestre ajoute que le Collège recevra le Comité de quartier de Sur-les-Bois prochainement.

2. Comptabilité CPAS. Budget de l'exercice 2006. Adoption.

Madame SACRE donne lecture de la note politique accompagnant le Budget.

Monsieur NOIRET regrette quelque peu le contenu des deux premiers paragraphes car il estime qu'au niveau de l'aide sociale, on omet d'indiquer le plus important des moyens : le paiement du revenu d'intégration sociale. Il ajoute qu'une note politique devrait permettre de faire le point et de fixer un certain nombre d'enjeux.

Il préconise que dans le courant de 2006, un rapport d'évaluation des divers outils mis en place (Ecole des consommateurs, guidance énergétique, ...) soit établi.

Madame MATILLARD entre en séance.

Madame SACRE précise qu'au paragraphe 3, lorsqu'on parle d'aide économique, il s'agit du RIS.

Monsieur le Bourgmestre demande si le fait que la Présidente organise au CPAS une séance de débriefing sur les matières relatives aux nouveaux outils mis en place, à laquelle il pourrait assister, agréerait Monsieur NOIRET.

Monsieur NOIRET répond par l'affirmative.

Monsieur NOIRET, au paragraphe relatif au Service des Initiatives d'Accueil, demande ce que l'on entend par les termes : « Néanmoins, l'équipe à « assuré ».

Madame SACRE répond que cette phrase signifie qu'il est parfois très dur pour les assistants sociaux d'aider ces personnes tout en veillant à ne pas se mettre dans l'illégalité.

Madame HAIDON adresse ses félicitations au Conseil de l'Action Sociale pour les initiatives mises en place en 2005, telles que le « Taxi social ». Elle demande si l'on ambitionne d'étendre ce service.

Madame SACRE répond qu'actuellement il y a peu de demandes mais qu'en cas d'augmentation de celles-ci, on tentera d'étendre ce service.

Monsieur NOIRET s'étonne de l'absence d'une inscription budgétaire pour le paiement de loyers à la Région Wallonne suite à la vente de la Maison de repos. De même, il n'a identifié aucune prévision de recettes concernant la vente de la Maison de repos. Il sollicite des éclaircissements.

Folio 003

Madame SACRE indique que l'option de vente a été levée mais qu'à l'heure actuelle, la Région n'a encore versé aucune somme et que l'on ne sait pas quand cette somme sera versée, ni à partir de quand un loyer devra être payé.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que le montant du loyer n'est pas encore fixé et qu'en ce qui concerne le montant final du rachat, un calcul doit être effectué afin de tenir compte des indexations.

Monsieur NOIRET demande si l'on ne risque pas de devoir faire un crédit-pont pour l'achat du terrain.

Monsieur le Bourgmestre est incapable de répondre, ne sachant pas encore quand les actes seront passés.

Le Conseil,

A L'UNANIMITE, adopte le budget CPAS de l'exercice 2006, arrêté aux chiffres suivants :

Service Ordinaire

R 3.437.023,94 €
D 3.437.023,94 €

Service Extraordinaire

R 5.123.593,00 €
D 324.623,00 €

Résultat budgétaire présumé au 01/01/2006 : 4.798.970,00 €

3. Budget CPAS. Demande d'un deuxième douzième provisoire. Adoption.

Le Budget du CPAS étant approuvé, ce point n'a plus de raison d'être et est retiré.

4. Comptabilité communale. Rapport du Collège échevinal dressé en application de l'article 96 de la NLC. Avis.

Le Conseil,

Emet un avis favorable quant au rapport dressé par le Collège échevinal en application de l'article 96 de la NLC.

5. Comptabilité communale. Budget de l'exercice 2006. Adoption.

Monsieur NOIRET déclare que les informations contenues dans les annexes sont fort intéressantes. Il a notamment été frappé par le rapport relatif aux mouvements de population.

Folio 004

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de la note politique, laquelle est projetée sur écran.

Madame MATILLARD constate que la situation financière est assez bonne mais estime que c'est normal dans la mesure où la Commune a bénéficié de l'aide TONUS. Elle déplore l'absence de projet novateur dans le budget et déclare que ce budget est presque un « copier-coller » de celui de l'exercice 2005.

Monsieur le Bourgmestre rétorque qu'en 2001, il a été décidé de souscrire à l'axe II du plan TONUS suite aux problèmes liés au développement aéroportuaire de Bierset, ce, dans l'attente de recevoir des compensations de la Région Wallonne. Il ajoute que sans ce problème, les finances auraient déjà pu être redressées dès 2002, comme l'atteste d'ailleurs le rapport contenu dans le plan de gestion.

Il rappelle qu'aucune compensation n'a encore été versée et que la problématique des compensations est actuellement en discussion au Gouvernement Wallon.

Il signale qu'au cas où les montants proposés par le Gouvernement n'agréeraient pas le Collège, celui-ci estimerait en justice.

Quant à la remarque relative au « copier-coller » du budget 2005, il déclare qu'en raison de l'obligation de concertation avec le CRAC, il est difficile de travailler différemment. Il fait cependant observer que l'on dispose d'une marge de manœuvre appréciable et qui pourra être consacrée à des travaux au service extraordinaire, dont les projets sont actuellement en maturation.

Madame MATILLARD aurait préféré avoir des propositions plus concrètes dès à présent.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il met un point d'honneur à être à l'écoute des souhaits de la population avant de mettre sur pied les projets.

Madame MATILLARD rappelle que voilà maintenant 5 ans que la majorité peut être à l'écoute de la population.

Monsieur le Bourgmestre indique, à titre d'exemple, que pour le projet de modernisation de la N614, le Collège dépend depuis des années du bon vouloir de la Région Wallonne.

Monsieur NOIRET déclare qu'il s'agit d'un budget de sortie de crise et qu'il ne peut qu'applaudir à l'absence de projets, attendu que l'on est en période électorale et qu'il est important de conserver des marges disponibles pour pouvoir mettre en œuvre dans le futur des projets qui seront débattus au cours de cette période.

Le Conseil,

A L'UNANIMITE, adopte le budget communal de l'exercice 2006, arrêté aux chiffres suivants :

Folio 005

Service Ordinaire

R 5.694.183,97 €
D 5.366.737,06 €
E 327.446,91 €

Service Extraordinaire

R 1.251.892,04 €
D 1.248.949,13 €
E 2.942,91 €

6. Budget communal. Demande d'un deuxième douzième provisoire. Décision.

Le budget ayant été approuvé, ce point n'a plus de raison d'être et est retiré.

7. Situation de la caisse communale pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2005. Communication.

Le Conseil,

Prend connaissance de la situation de la caisse communale pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2005, telle qu'arrêtée par la Receveuse communale.

8. Fabrique d'Eglise de Stockay-Notre-Dame. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2005. Avis.

Le Conseil,

Emet un avis favorable quant à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Eglise de Stockay-Notre-Dame se clôturant aux chiffres suivants :

- Recettes : 11.907,39 €
- Dépenses : 11.907,39 €

9. Fabrique d'Eglise de Saint-Georges. Budget de l'exercice 2006. Avis.

Monsieur le Bourgmestre signale que ce document annule et remplace le budget voté initialement.

Le Conseil,

Emet un avis favorable quant au budget de l'exercice 2006 de la Fabrique d'Eglise de Saint-Georges se clôturant aux chiffres suivants :

- Recettes : 87.374,44 €
- Dépenses : 87.374,44 €
- Dotation communale : 7.400,00 €

folio 006

10. Construction d'un bâtiment pour le service Travaux. Décompte final. Adoption.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que ce marché a été adopté en 2004 à la somme de 590.000 € et que suite aux révisions contractuelles et à certains suppléments on aboutit à la somme de 649.996,75 € dont +/- 25.000 € de suppléments qui se justifient par l'effondrement de la partie de bâtiment que l'on devait initialement conserver (coût : +/- 19.000 €) ainsi que par le placement en cours de chantier d'un système d'alarme.

Le Conseil,

Vu le décompte final des travaux d'aménagement d'un atelier communal arrêté à la somme de 649.996,75 €TVAC,

Attendu que ledit décompte final a été visé pour accord par Monsieur Gérard COURTOY, Auteur de projet,

Attendu que Monsieur COLETTE, Agent de la SPI+ chargé d'une mission d'assistance, a également marqué son accord quant à ce décompte,

A l'unanimité,

APPROUVE le décompte final des travaux d'aménagement d'un atelier communal, arrêté à la somme de 649.996,75 €TVAC.

En conséquence, il peut être payé à l'entreprise LOUWET de Fexhe-Le-Haut-Clocher la somme de 62.282,29 €TVAC, ainsi qu'il est déterminé à la récapitulation générale du présent décompte.

- Monsieur Jules SERVAIS quitte la séance.

11. Aliénation d'un camion de voirie. Adoption.

Le Conseil,

Vu les dispositions de l'article 232 de la Nouvelle Loi Communale,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vente, dans l'état où ils se trouvent, d'un camion de voirie de marque VOLVO, portant le n° de châssis YV2LO7FA9CA018779 dont la 1^{re} mise en circulation date du 17/06/1982, ce véhicule n'ayant plus d'utilité,

A L'UNANIMITE,

ARRETE :

Article 1 :

Il sera procédé à la vente du camion de voirie de marque VOLVO, portant le n° de châssis YV2LO7FA9CA018779 dont la 1^{re} mise en circulation date du 17/06/1982, au montant estimatif de 2.500,00 €.

Folio 007

Article 2 :

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé d'exécuter la vente par procédure négociée.

Article 3 :

La recette afférente à cette aliénation fera l'objet d'une inscription au service extraordinaire du budget communal de l'exercice 2006.

La séance est levée à 21h15.

La Secrétaire Communale,

Catherine DAEMS.

Par le Conseil,

Le Président,

Francis DEJON.